BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 25 janvier 2019	***N° 2019-53***

Convocation du 18 janvier 2019
Aujourd'hui vendredi 25 janvier 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Josiane ZAMBON
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Didier CAZABONNE
Mme Martine JARDINE à Mme Isabelle BOUDINEAU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Daniel HICKEL
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à Mme Dominique IRIART à partir de 12h25
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h00
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h40
M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h00
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS jusqu'à 10h45
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h35
Mme Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h30
M. Vincent FELTESSE à M. Arnaud DELLU à partir de 12h20
M. Philippe FRAILE-MARTIN à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h45
Mme Magali FRONZES à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE à partir de 12h00
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h15
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h25
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 25 janvier 2019**	***Délibération***
	Direction générale Valorisation du territoire **Mission rayonnement et équipements métropolitains**	***N° 2019-53***

Subventions 2019 - Manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - Décision - Autorisation

---

Monsieur Michel HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La culture constitue un élément déterminant du rayonnement des grandes agglomérations européennes, du sentiment d'appartenance de leurs habitants et de la cohésion territoriale.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence spécifique de « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la Métropole » telle que définie par délibération n° 2011-0778 du 25 novembre 2011, notre établissement public soutient financièrement l'organisation de manifestations culturelles.

Ce soutien est formalisé dans le cadre des contrats de co-développement 2018-2020 entre Bordeaux Métropole et les 28 communes, adoptés par délibération n°2018/247 du 27 avril 2018.

Bordeaux Métropole est sollicitée dans le cadre d'une subvention d'aide à l'organisation de 16 manifestations, à hauteur de 450 000 €.

Ce budget est constitué par les opérateurs et actions définis dans le tableau suivant :

OPERATEURS et ACTIONS	DESCRIPTION DE L'ACTION	SUBVENTION ACCORDEE PAR BM	BUDGET GLOBAL DE L'ACTION

> <u>CARNAVAL DES DEUX RIVES</u> **Parallèle attitudes diffusion** CODEV ville de Bassens Fiche action n°C040320121, CODEV ville de Bordeaux Fiche action n°C040630507, CODEV ville de Cenon Fiche action n°C041190162 CODEV ville de Floirac Fiche action n°C041670132 Et CODEV ville de Lormont Fiche action n°C042490159 Demande n°2019-00019 en date du 28 juin 2018	➢ <u>Présentation de la manifestation :</u> Le Carnaval des deux rives, porté par l'association Parallèles Attitudes Diffusion se déroulera le 3 mars 2019. Son principe : une grande parade reliant la rive droite à la rive gauche. En amont, les organisateurs proposent aux habitants des quartiers prioritaires, principalement les enfants, de participer à des ateliers de préparation de la parade, des animations musicales ainsi que des concerts. Les temps d'apprentissages et d'échanges sont encadrés notamment par des artistes. L'édition 2019, second chapitre de la trilogie dirigée par l'artiste bordelais Guillaumit accentuera l'utilisation d'outils numériques et l'expérience de réalité augmentée amorcée en 2018. Deux innovations seront notamment proposées aux participants à la parade via leurs smartphones : Une chasse aux « monstres » en réalité alternée dans différents lieux atypiques de la métropole et une crémation numérique, participative et interactive de Monsieur Carnaval. ➢ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2014 pour un montant annuel de 15 000 € ; elle est sollicitée cette année pour un nouveau soutien financier de 15 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 214 430 €.	**15 000**	**214 430**
> <u>LES ARTS AU MUR / ARTOTHEQUE</u> **Association les Arts au mur** CODEV ville de Pessac Fiche action n° C043180138 Demande n°2019-00183 en date du 12 juillet 2018	➢ <u>Présentation de la manifestation :</u> Les Arts au mur Artothèque est un lieu d'art contemporain tourné vers tous les publics grâce à un mode d'action original de prêt d'œuvres auprès de particuliers, scolaires, universités, entreprises, collectivités, espaces sociaux, hôpitaux, prisons…. Expositions, résidences, programmation culturelle, actions éducatives s'articulent également autour de sa collection de 940 œuvres. Projet transcommunal, l'Artothèque attire des publics de toute la métropole (85% de ses publics) et d'Aquitaine autour de ses différents projets. Dans un objectif permanent de démocratisation de la culture et de son accessibilité à tous, elle est à l'initiative de multiples actions développées en association avec des partenaires variés du territoire et contribue au dynamisme culturel ainsi qu'au développement économique de la région. ➢ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette structure depuis 2014 pour un montant annuel de 15 000 € ; elle est sollicitée cette année pour un nouveau soutien financier de 15 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 220 360 €.	**15 000**	**220 360**

> <u>ESCALE DU LIVRE</u> **Escales littéraires Bordeaux Aquitaine** CODEV ville de Bordeaux Fiche action n° C040630371 Demande n°2019-00101 en date du 10 juillet 2018	➢ <u>Présentation de la manifestation :</u> A la fois festival de créations, de rencontres littéraires et salon du livre, l'Escale du livre a la particularité d'être aujourd'hui reconnue comme l'une des dix plus importantes manifestations littéraires nationales. Comme chaque année, elle accueillera du 5 au 7 avril 2019 de nombreux éditeurs, auteurs, illustrateurs, journalistes français et étrangers. L'Escale du livre proposera trois jours de rencontres et de débats avec des écrivains et des illustrateurs, des lectures, des performances, des créations inédites…et un "village littéraire" d'éditeurs et de libraires. Un programme éclectique mêlant la littérature générale, la littérature graphique et jeune public. ➢ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2014 pour un montant annuel de 150 000 € ; elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 150 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 602 850 €.	**150 000**	**602 850**
> <u>SAISON CIRQUE – LA CITECIRQUE</u> **CREAC de Bègles** CODEV ville Bègles Fiche action n° C040390088 Demande n°2019-00078 en date du 9 juillet 2018	➢ <u>Présentation de la manifestation :</u> La citéCirque est le nom donné à tout le volet de la politique culturelle de Bègles en faveur du spectacle vivant et du cirque. Le projet s'appuie sur le CREAC, association conventionnée avec la ville de Bègles. La citéCirque est à la fois un équipement et un établissement culturel dont les principes et le périmètre d'intervention sont en évolution constante. Depuis des années, à l'occasion de partenariats avec d'autres opérateurs et communes, la programmation circassienne du projet béglais s'installe, réside, se coproduit dans d'autres lieux de l'agglomération : le Théâtre des 4 Saisons à Gradignan, la M270 à Floirac, la Manufacture Atlantique, le parc des Angéliques à Bordeaux entre autres. La citéCirque développe un projet spécialisé dans les arts du cirque sur Bègles et sur le territoire métropolitain. ➢ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole a soutenu le CREAC de Bègles en 2014, à hauteur 20 000 €, en 2015 à hauteur de 50 000 €, en 2016 à hauteur de 45 000 € et en 2017 à hauteur de 40 000 €. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique au montant attribué en 2018 soit 47 500 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 535 500 €.	**47 500**	**535 500**
> <u>FESTIVAL DES HAUTS DE GARONNE</u> **Musiques de nuit diffusion** CODEV ville de Bassens Fiche action n°C040320118, CODEV ville de Cenon Fiche action n°C041190159, CODEV ville de Floirac Fiche action n°C041670129 Et CODEV ville de Lormont Fiche action n°C042490156 Demande n°2019-00316 en date du 24 juillet 2018	➢ <u>Présentation de la manifestation :</u> Développé sur le territoire de la rive droite métropolitaine, sur les communes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont, le festival des Hauts de Garonne valorise les espaces du Parc des coteaux à travers une série de concerts gratuits. La 26ème édition se déroulera les 4, 5, 11 et 12 juillet 2019 avec une programmation de concerts, d'actions de sensibilisation (siestes musicales, projections de documentaires musicaux, workshops, rencontres…) sur les 4 villes du GIP-GPV. Une place prépondérante sera accordée aux musiques du monde dans toute leurs diversités permettant ainsi de (re)découvrir la culture de l'autre à travers ses musiques. ➢ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole, qui a soutenu cette manifestation en 2014 pour un montant de 30 000 €, en 2015 pour un montant de 25 000 €, en 2016 pour un montant de 23 750 € et en 2017 pour un montant de 22 563 € est	**25 000**	**177 928**

	sollicitée cette année pour un soutien financier identique au montant attribué en 2018 soit 25 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 177 928 €.		
> <u>FESTIVAL ECHAPPEE BELLE</u> **Le Carré-Colonnes** CODEV ville de Blanquefort Fiche action n° C040560086 Demande n°2019-00357 en date du 29 août 2018	➢ <u>Présentation de la manifestation :</u> La 27ème édition du festival Échappée Belle proposera du 23 au 26 mai 2019, 3 jours de parenthèses artistiques dans les parcs de Majolan et de Fongravey à Blanquefort. La manifestation proposera des spectacles aux formes artistiques variées : cirque, théâtre de rue, d'objet, danse... ➢ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole a soutenu cette manifestation en 2014 à hauteur de 60 000 €, en 2015 à hauteur de 50 000 €, en 2016 à hauteur de 45 000 € et en 2017 à hauteur de 40 000 €. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique au montant attribué en 2018 soit 45 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 333 684 €.	**45 000**	**333 684**
> <u>FESTIVAL CHAHUTS</u> **Association des Arts de la parole** CODEV ville de Bordeaux Fiche action n° C040630477 Demande n°2019-00131 en date du 11 juillet 2018	➢ <u>Présentation de la manifestation :</u> Le festival Chahuts, festival des arts de la parole qui regroupe le conte, le slam, la poésie, la chanson et le théâtre, invite son public et se déploie à la fois en salle de spectacle et dans des espaces non dédiés notamment en extérieur. Il met ainsi à l'honneur un travail mené tout au long de l'année avec des personnes de tous horizons et des structures socio-culturelles, médicales, éducatives, etc. Fort du succès du format de 10 jours initié lors de la dernière édition du festival, la 28ème édition reprendra en juin prochain la même durée. Le thème de l'Utopie sera conjugué avec celui de la Liberté puisque Chahuts intègre la Saison Liberté proposée par la ville de Bordeaux. ➢ Plan de financement : Bordeaux Métropole a soutenu cette manifestation en 2014 pour un montant de 58 060 €, en 2015 pour un montant de 35 000 €, en 2016 pour un montant de 33 250 € et en 2017 pour un montant de 30 083 €. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique au montant attribué en 2018 soit 35 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 177 631 €.	**35 000**	**177 631**

> <u>TRENTE TRENTE</u> **Compagnie Les marches de l'été** CODEV ville de Bordeaux Fiche action n° C040630479 Demande n°2019-00372 en date du 19 octobre 2018	➢ <u>Présentation de la manifestation :</u> Depuis 15 ans, Trente-Trente suscite la curiosité en offrant une vision plurielle et pointue de la création artistique contemporaine. Avec une programmation aux croisements des disciplines danse, performance, cirque, musique, théâtre, cinéma et installation, cette manifestation met en avant des créations éclectiques et exigeantes valorisant la richesse et la particularité de la nouvelle scène locale, nationale et internationale à découvrir sous forme de parcours à travers Bordeaux Métropole et en Nouvelle Aquitaine. La seizième édition programmera une vingtaine de propositions du 18 au 31 janvier 2019 dans 15 lieux culturels différents, dont 10 lieux métropolitains. ➢ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2014 à hauteur de 15 000 € ; elle est sollicitée pour l'édition 2019 pour un soutien financier de 15 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 185 891 €.	**15 000€**	**185 891€**
> <u>FESTIVAL POUCE !</u> **Association Esprit de corps** CODEV ville de Bordeaux Fiche action n° C040630476 Demande n°2019-00341 en date du 27 juillet 2018	➢ <u>Présentation de la manifestation :</u> Basé sur le principe de la coopération et du partenariat avec les structures culturelles du territoire (théâtres, salles de spectacle, médiathèques, lieux d'exposition, librairies, écoles de danse...) le festival Pouce! est un temps fort pour les jeunes publics et les familles axé sur la danse contemporaine. En plus des spectacles, il favorise la circulation des publics et renforce la sensibilisation aux œuvres grâce à des actions de médiation et d'éducation artistique. Pour sa 8ème édition qui se tiendra du 6 au 15 février 2019, le festival Pouce ! proposera 9 spectacles et 26 représentations d'Ambarès-et-Lagrave à Saint-Médard-en-Jalles, en passant par Bordeaux, Bruges, Floirac, Lormont ou encore Pessac. ➢ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole a soutenu cette manifestation en 2014 et 2015 pour un montant de 20 000 €, en 2016 pour un montant de 19 000 €, en 2017 pour un montant de 18 050 € et en 2018 pour un montant de 20 000€. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 20 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 171 011 €.	**20 000 €**	**171 011 €**
> <u>FESTIVAL ODP</u> **Union départementale des sapeurs-pompiers** CODEV ville de Talence Fiche action n° C045220109 Demande n° 2019-00387 en date du 11/12/2019	➢ <u>Présentation de la manifestation :</u> Le festival ODP, festival de musique d'envergure se déroulera du 6 au 9 juin 2019. Cette année l'évènement favorisera la découverte de la musique pour les enfants via son Festival ODP Kid's. En après-midi, le jeune public accèdera ainsi gratuitement à des concerts sur la petite scène du Festival et profitera d'activités dédiées. La manifestation sera également l'occasion de mettre en avant l'œuvre des pupilles des sapeurs-pompiers de France, la prévention sur les risques domestiques, et d'initier le public aux gestes qui sauvent. ➢ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole a soutenu pour la première fois cette manifestation à hauteur de 40 000€. Elle est sollicitée cette année pour un soutien d'un montant identique de 40 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 306 360 €.	**40 000**	**306 360**
> <u>JALLES HOUSE ROCK</u> **Ville de Saint-Médard-en-Jalles**	➢ <u>Présentation de la manifestation :</u> Le festival Jalles House Rock, co-organisé par la ville de Saint-Médard-en-Jalles et l'association l'Estran, se	**10 000**	**76 400**

CODEV ville de Saint-Médard-en-Jalles Fiche action n° C044490113 Demande n°2019-00383 en date du 06/12/2018	déroulera du 4 au 7 juillet 2019 (avec une soirée Tremplin le 29 mars 2019). La musique rock sera mise à l'honneur grâce à une programmation riche mêlant des talents confirmés nationaux et internationaux, des découvertes et des artistes locaux dans un cadre verdoyant à l'entrée du Parc des Jalles. ➢ Plan de financement : Au CODEV3 (2015, 2016, 2017), Bordeaux Métropole a soutenu cette manifestation à hauteur de 10 000€ par an. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique au montant attribué également en 2018 soit 10 000€ dans le cadre d'un budget prévisionnel de 76 400€.		
> SALON DU LIVRE JEUNESSE **Ville du Bouscat** CODEV ville du Bouscat Fiche action n° C04690049 Demande n°2019-00385 en date du 7 décembre 2018	➢ Présentation de la manifestation : Le Bouscat organisera la 18ème édition du salon du livre jeunesse du 19 au 24 mars 2019 sur le thème de l'espace. Auteurs et illustrateurs feront découvrir aux enfants leur univers, retraçant leur parcours, éveillant la curiosité, transmettant leur passion du livre. En outre, toujours dans cette volonté d'accessibilité, 14 auteurs et illustrateurs iront à la rencontre des élèves dans les établissements scolaires du Bouscat. ➢ Plan de financement : Au CODEV3 (2015, 2016 et 2017), Bordeaux Métropole a soutenu cette manifestation à hauteur de 10 000€ par édition. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique au montant attribué également en 2018 soit 10 000€ dans le cadre d'un budget prévisionnel de 51 300 €.	**10 000**	**51 300**
> LES NOCTAMBULES **Ville de Saint-Aubin-de-Médoc** CODEV ville de Saint-Aubin-de-Médoc Fiche action n° C043760024 Demande n°2019-00382 en date du 5 décembre 2018	➢ Présentation de la manifestation : Pour sa 18ème édition, le festival musical Les Noctambules aura lieu le 25 mai 2019. Les objectifs du festival sont les suivants : - susciter l'implication des jeunes dans l'élaboration d'un projet et impulser une dynamique participative, - favoriser l'intergénérationnel autour d'un évènement culturel, - favoriser la mixité sociale, - favoriser le rayonnement de la commune au-delà de son propre territoire, - proposer un évènement culturel sur le territoire de Bordeaux Métropole en cohérence avec l'offre existante. Le public des Noctambules assistera à des concerts d'artistes de renommée nationale ainsi que des talents locaux grâce à l'organisation d'un tremplin musical le 16 février 2019. Le gagnant de ce tremplin ouvrira sur la grande scène la programmation du festival. ➢ Plan de financement : Au CODEV3 (2015, 2016, 2017), Bordeaux Métropole a soutenu cette manifestation à hauteur de 7 500€ par édition. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique au montant attribué également en 2018 soit 7 500 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 45 800 €.	**7 500**	**45 800**
> FESTY'ST LOUIS **Ville de Saint-Louis-de-Montferrand**	➢ Présentation de la manifestation : La cinquième édition de Festy'St Louis, festival art et culture, se déroulera du 29 au 31 mars 2019. Il proposera au public des concerts, du théâtre, des animations de rue, des expositions de peintures, photos	**2 500**	**15 000**

CODEV ville de Saint-Louis-de-Montferrand Fiche action n° C044340039 Demande n°2019-00381 en date du 5 décembre 2018	et métiers d'art… Cet événement intergénérationnel prévoit également un festy'kids avec ses ateliers dédiés. ➢ Plan de financement : Au CODEV3 (2015, 2016, 2017), Bordeaux Métropole a soutenu cette manifestation à hauteur de 2 500€ par édition. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique au montant attribué également en 2018 soit 2 500€ dans le cadre d'un budget prévisionnel de 15 000€.		
> AU FIL DES ARTS **Ville de Parempuyre** CODEV ville de Parempuyre Fiche action n°C043120045 Demande n°2019-00386 en date du 10 décembre 2018	➢ Présentation de la manifestation : Planifié sur un week-end lors de ses premières éditions, le festival Au Fil des Arts de l'école municipale d'art de Parempuyre, est devenu un véritable festival artistique. Face au succès rencontré et au nombre croissant de participants, la manifestation se tient désormais sur 10 jours. Elle aura lieu cette année du 14 au 23 juin 2019. Les objectifs du festival sont les suivants : - permettre à tous ceux qui pratiquent un art, amateurs ou confirmés, de participer à une représentation publique devant des spectateurs. - faire de la pratique artistique un moment de plaisir, d'échanges, d'ouverture aux autres et au monde, dénuée de tout esprit de compétition. - faire découvrir à un public le plus large possible, et notamment aux personnes chez qui la pratique artistique ne relève pas du quotidien, le plus grand nombre de disciplines. Ainsi, avec des spectacles associant différentes techniques et classes de danse, mais aussi des projets communs musique amplifiée-danse (musique sous toutes ses formes, danse et expression corporelle, théâtre, arts plastiques) Au Fil des Arts choisit de s'appuyer et de mettre particulièrement l'accent sur la transdisciplinarité. ➢ Plan de financement : Au CODEV3 (2015, 2016 et 2017), Bordeaux Métropole a soutenu cette manifestation à hauteur de 5 000€ par édition. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique au montant attribué également en 2018 soit 5 000€, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 10 000€.	**5 000**	**10 000**
> LE HAILLAN CHANTE **Ville du Haillan** CODEV ville du Haillan Fiche action n° C042000078 Demande n°2019-00388 en date du 12 décembre 2018	➢ Présentation de la manifestation : La Ville du Haillan a fait de la chanson un axe majeur de sa politique culturelle. Avec Le Haillan Chanté, qu'elle organise depuis 9 ans, elle propose une programmation éclectique (création, artistes confirmés, locaux, nationaux) et permet la découverte de nombreux talents. Dans cet objectif de découverte et de soutien aux artistes, cette édition mettra en place un tremplin chanson à l'Entrepôt en amont du festival. ➢ Plan de financement : Bordeaux Métropole qui a soutenu cette manifestation en 2015, 2016 et 2017 à hauteur de 7 500 € est sollicitée cette année pour un soutien financier identique au montant attribué également en 2018 soit 7 500 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 90 200 €.	**7 500**	**90 200**

Nombre d'opérateurs :	Total des subventions accordées par Bordeaux Métropole au titre de la présente délibération :
16	450 000 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la Métropole »,

VU la délibération n°2018/247 du 27 avril 2018 relative aux contrats de co-développements 2018-2020,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU les dossiers déposés par les opérateurs,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les manifestations précitées relèvent de la catégorie « évènement d'agglomération » inscrite dans la délibération n°2011/0778 et relèvent d'autre part des contrats de co-développement conclus entre notre établissement et les 28 communes de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1: d'attribuer aux structures mentionnées ci-dessus les subventions correspondantes

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer toutes les conventions relatives aux règlements des subventions précitées

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2019, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente de l'approbation du budget primitif, chapitre 65, articles 65748 et 657341, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 janvier 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **31 JANVIER 2019** **PUBLIÉ LE :** **31 JANVIER 2019**	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué, Monsieur Michel HERITIE